

COMITÉ TECHNIQUE DU 23 novembre 2018

Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le 23 novembre 2018, à 9 heures, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes Marie-Antoinette GUESDON, Yveline RAPIN, M. Jean-Noël RAVE

Représentants des agents :

MM. Stéphane HOUDOU, Michel BELLANGER, Pascal LECLERC, Yann ROUE, Mme Agnès HESL

CDG 53:

Marie-Aude LEMONNIER (directrice du CDG), Thierry BEUCHER (responsable du pôle Protection sociale), Hugo LE ROUX (juriste), Geoffroy SIMON (préventeur), Aude LEZORAINE (service Conseil statutaire et instances paritaires)

Absents excusés :

Représentants des collectivités :

M. Lucien AUBERT, Mme Michèle LEMERCIER

Représentants des collectivités :

MM. Eric NOEL, Eric BOSCHER

Représentant du CDG:

Docteur Martine PIEDNOIR

Le quorum étant atteint pour les 2 collèges (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Jean-Noël RAVE
- secrétaire-adjoint : Michel BELLANGER

Les procès-verbaux des comités techniques en date du 27 septembre 2018 et du 18 octobre 2018 ont été validés à l'unanimité.

C.D.G. 53

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-10-0036 le régime indemnitaire A compter du 1er décembre 2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des médecins suivant les critères suivants: expertise, sujétions, encadrement, investissement et engagement professionnel, atteinte des objectifs, qualités relationnelles, capacité d'adaptation pour les montants plafonds suivants:

- Direction, coordination: IFSE = 43 180 euros, CIA = 7 620 euros,
- Chef de service, chargé de mission: IFSE = 38 250 euros, CIA = 6 750 euros,
- Missions spécifiques et sujétions particulières : IFSE = 29 495 euros, CIA 5 205 euros.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Frnée

N° 18-11-0008 le Document unique et le plan d'action initial La communauté de communes de l'Ernée demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son Document Unique et son plan d'action initial.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Ernée

N° 18-10-0018 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 15/10/2018, il est proposé d'ajouter le grade d'assistant socio-éducatif principal à l'emploi de Chargé de Mission "Espace de découvertes et d'initiatives" dans le cadre de l'avancement de grade de l'agent déjà en poste.

Commune Andouillé

N° 18-10-0011
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2019, demande
d'avis pour l'instauration du régime
indemnitaire RIFSEEP composé de
l'IFSE et du CIA pour la filière
technique, catégorie C, concernant
les cadres d'emplois des agents de
maîtrise et des adjoints techniques
selon les critères suivants :
responsabilité, polyvalence,
sujétions particulières, horaires
atypiques, qualifications
particulières.
Chaque cadre d'emplois est réparti

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis. Les montants plafonds sont les suivants :

- Cadre d'emplois des agents de maîtrise :

Groupe 1 : IFSE = 11 340 euros -

CIA = 1 260 euros

Groupe 2: IFSE = 10 800 euros -

CIA = 1 200 euros

- Cadre d'emplois des adjoints

techniques :

Groupe 1 : IFSE = 11 340 euros -

CIA = 1 260 euros

Groupe 2 : IFSE = 10 800 euros -

CIA = 1 200 euros.

Commune Andouillé

OBJET DE LA DEMANDE

OBJET DE LA DEMIANT

N° 18-10-0012 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2019, demande d'avis pour l'instauration du régime indemnitaire RIFSEEP composé de l'IFSE et du CIA pour la filière administrative, concernant les cadres d'emplois des attachés, des secrétaires de mairie, des rédacteurs et des adjoints administratifs selon les critères suivants: direction d'une collectivité, responsabilité d'un service, fonction de coordination ou de pilotage, expertise, fonctions administratives complexes, gestionnaire comptable, fonctions d'accueil, horaires atypiques. Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis. Les montants plafonds sont les

- Cadre d'emplois des attachés et des secrétaires de mairie :

Groupe 1 : IFSE = 36 210 euros -

CIA = 6390 euros

suivants:

Groupe 2: IFSE = 32 130 euros -

CIA = 5670 euros

Groupe 3: IFSE = 25 500 euros -

CIA = 4500 euros

Groupe 4 : IFSE = 20 400 euros -

CIA = 3600 euros

- Cadre d'emplois des rédacteurs :

Groupe 1: IFSE = 17 480 euros -

CIA = 2 380 euros

Groupe 2: IFSE = 16 015 euros -

CIA = 2.185 euros

Groupe 3 : IFSE = 14650 euros -

CIA = 1995 euros

- Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

aummistratirs.

Groupe 1 : IFSE = 11 340 euros -

CIA = 1 260 euros

Groupe 2 : IFSE = 10 800 euros -

CIA = 1 200 euros.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Andouillé

N° 18-10-0020 la détermination du taux de promotion Au 01/09/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades de rédacteur principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, agent de maîtrise principal et animateur principal de 2ème classe.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Champgéneteux

N° 18-10-0010

l'ouverture d'un compte épargne temps

A compter du 01/01/2019, il est demandé l'avis au comité technique pour la mise en place du compte épargne temps d'après les modalités suivantes :

- Bénéficiaires: Les agents titulaires et non titulaires de droit public employés à temps complet ou non complet, de manière continue. Les stagiaires et agents détachés sur une position de stagiaire ne peuvent alimenter leur compte épargne temps pendant la durée de leur stage ni utiliser les jours déjà épargnés.
- Constitution du compte épargne temps : Le compte épargne temps peut être alimenté par des jours de congés annuels pour la fraction supérieure au 20ème jour et des RTT dans la limite de 60 jours accumulés.
- Monétisation : indemnisation à hauteur de 125 euros brut/jour pour les agents de catégorie A, 80 euros brut/jours pour les agents de catégorie B et 65 euros brut/jour pour un agent de catégorie C.

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Chantrigné	N° 18-11-0025 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2019, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP pour les cadres d'emplois des d'adjoints techniques et des adjoints administratifs selon les critères suivants : encadrement, expérience, connaissances réglementaires, technicité (maitrise d'un logiciel), déplacement/horaires/réunions, manière de servir pour les montants plafonds suivants : Cadre d'emplois des adjoints techniques Groupe 1 : IFSE = 5 000 euros - CIA = 1 000 euros Cadre d'emplois des adjoints administratifs IFSE = 5 000 euros (demande déjà passée au CT) - CIA = 1 000 euros.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Contest	N° 18-10-0007 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2018 suppression du grade de Rédacteur principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du grade de Rédacteur principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Contest	N° 18-11-0030 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression de 2 postes d'adjoints techniques pour 31h et 16h30 par semaine suivie de la création de 2 postes d'adjoints techniques pour 29h30 et 16h00 par semaine suite	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

à l'arrêt des TAP en septembre 2018. La Commune de Contest réorganise donc ses services

scolaire et périscolaire au 1/1/2019.

Commune Cossé-en-Champagne

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-10-0002 l'ouverture d'un compte épargne temps

A compter du 01/07/2018, il est demandé l'avis au comité technique pour la mise en place du compte épargne temps d'après les modalités suivantes :

- Bénéficiaires : Les agents titulaires et non titulaires employés à temps complet ou non complet, de manière continue. Les stagiaires et agents détachés sur une position de stagiaire ne peuvent alimenter leur compte épargne temps pendant la durée de leur stage ni utiliser les jours déjà épargnés.
- Constitution du compte épargne temps : Le compte épargne temps peut être alimenté par des jours de congés annuels pour la fraction supérieure au 20ème jour dans la limite de 60 jours accumulés.
- Monétisation : Les jours accumulés au-delà de 20 jours et dans la limite des 60 jours seront maintenus sur le CET.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

OBJET DE LA DEMANDE

entreprise privée.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Coudray

N° 18-11-0012 la réorganisation des services A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial pour 17 heures 30 par semaine suite à la réorganisation du service technique en raison du départ à la retraite d'un agent : transfert des compétences assainissement au Pays de Château-Gontier, suppression progressive de la production de fleurs et plantation vivaces dans les parterres pour limiter l'arrosage et pour répondre aux exigences environnementales et à celles du jury national des Villes et Villages Fleuris, sous-traitance de travaux de tontes des terrains de foot et de loisirs, taille de haies par une

Commune Courbeveille

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-10-0035

l'institution du temps partiel TEMPS PARTIEL SUR **AUTORISATION** Institution du temps partiel sur autorisation: L'exercice des fonctions à temps partiel sur autorisation est autorisé, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et les contractuels employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet. Quotités: L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel sera accordée pour les quotités comprises entre 70 et 99 % d'un temps plein. Organisation du travail : L'organisation du travail se fera selon les modalités suivantes : quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, semestrielles ou annuelles.

Autorisation et demande: Les autorisations seront accordées pour des périodes de 6 mois. Elles seront renouvelables pour la même durée par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. Les demandes d'autorisation devront être présentées 2 mois avant la date souhaitée.

TEMPS PARTIEL DE DROIT
Institution du temps partiel de droit
: L'exercice des fonctions à temps
partiel de droit est octroyé aux
agents stagiaires et titulaires à
temps complet et à temps non
complet ainsi qu'aux agents
contractuels employés dans la
collectivité depuis plus d'un an de
façon continue à temps complet
ou en équivalent temps plein.
Quotités: L'autorisation d'exercer
les fonctions à temps partiel sera
accordée pour les quotités

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

suivantes: 50 %, 60 %; 70 % et 80

% du temps plein.

Organisation du travail :

L'organisation du travail se fera selon les modalités suivantes : quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, semestrielles ou annuelles.

Autorisation et demande : L'autorisation sera accordée pour une période de 6 mois. Elle sera renouvelable dans les limites prévues par le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004. Sauf cas d'urgence, la demande doit être présentée au moins deux mois avant le début de la période d'exercice à temps partiel de droit.

Commune Grez-en-Bouère

N° 18-10-0001

l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 01/12/2018, demande d'avis au comité technique pour l'augmentation du temps de travail de l'Adjoint technique qui passera de 27 h 17 cts par semaine à 33 h

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Jublains

N° 18-10-0039

86 cts par semaine.

la nomination de l'Assistant de prévention

La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur la nomination de son Assistant de prévention.

Mme Rouzies Nathalie est nommée Assistante de prévention pour la collectivité de Jublains à partir du 01/12/2018 et suivra les formations adéquates conformément à l'arrêté du 29

janvier 2015.

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune La Baconnière	N° 18-10-0004 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 01/11/2018, il est demandé l'avis au comité technique pour l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique principal de 2ème classe qui passera de 18 heures par semaine à 21 h 30 min par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Haie-Traversaine	N° 18-11-0016 la nomination de l'Assistant de prévention La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur la nomination de son Assistant de prévention. Mme NE Natacha est nommée Assistante de prévention pour la collectivité à partir du 01/01/2019 et suivra les formations adéquates conformément à l'arrêté du 29 janvier 2015.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Le Genest-Saint-Isle	N° 18-10-0021 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/11/2018, il est demandé l'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 23 h 20 min par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial pour 25 h 15 min.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Le Genest-Saint-Isle	N° 18-11-0023 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 7/01/2019, suppression du poste d'adjoint d'animation pour 28 h 50 cts par semaine suivie de la création du poste d'adjoint d'animation pour 33 h 15 cts par semaine suite à un accroissement des activités de l'accueil périscolaire.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Le Genest-Saint-Isle	N° 18-11-0027 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 07/01/2018, suppression du poste d'adjoint administratif pour 23 h 15 min par semaine suivie de la création du poste d'adjoint administratif pour 30 heures par semaine suite à un accroissement des activités du service administratif.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Le Horps	N° 18-10-0041 la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC) Demande d'avis au comité technique pour le versement d'une participation nette mensuelle à hauteur de 15 euros pour le risque santé et 15 euros pour le risque prévoyance pour chaque agent fonctionnaire titulaire ou stagiaire et quel que soit le temps de travail à compter du 1er janvier 2019.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-10-0026 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/11/2018, suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial pour 30 h 50 cts par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe pour 30 h 50 cts par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-10-0027 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'Adjoint Territorial d'Animation pour 25 h 10 cts par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint Territorial d'Animation pour 35 h	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

par semaine.

COLLECTIVITÉ	objet de la demande	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Louverné	N° 18-10-0028 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe pour 23 h 86 cts par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe pour 33 h 60 cts par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-10-0029 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial pour 12 h 50 cts par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint Technique Territorial pour 23 heures par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-10-0030 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'Adjoint Territorial d'Animation pour 18 h 60 cts par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint Territorial d'Animation pour 21 heures par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-10-0031 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'Adjoint Territorial d'Animation pour 14 h 60 cts par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint Territorial d'Animation pour 30 h 60 cts par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Louverné	N° 18-10-0032 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial pour 23 h 40 cts par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint Technique Territorial pour 25 h 70 cts par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-10-0033 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'Adjoint Territorial d'Animation pour 15 h 30 cts par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint Territorial d'Animation pour 28 h 60 cts par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-10-0034 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe pour 30 heures par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe pour 33 heures par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Louverné

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-10-0040 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2019, demande d'avis pour l'instauration du régime indemnitaire RIFSEEP composé de l'IFSE et du CIA pour les cadres d'emplois des attachés, des rédacteurs, des adjoints administratifs, des agents de maîtrise, des adjoints techniques, des animateurs, des adjoints d'animation, des ATSEM et des adjoints du patrimoine selon les critères suivants : encadrement, expertise, expérience acquise, sujétions particulières, autonomie, prise d'initiatives, conduite de projets.

Les montants plafonds sont les suivants :

- Cadre d'emplois des attachés :

Groupe 1 : IFSE = 19800 euros -

CIA = 5000 euros

Groupe 2 : IFSE = 16 000 euros -

CIA = 4500 euros

Groupe 3: IFSE = 12 000 euros -

CIA = 3000 euros

Groupe 4 : IFSE = 10 000 euros -

CIA = 3000 euros

- Cadre d'emplois des rédacteurs

et des animateurs :

Groupe 1 : IFSE = 9000 euros -

CIA = 2000 euros

Groupe 2 : IFSE = 8 000 euros -

CIA = 2000 euros

Groupe 3 : IFSE = 7000 euros -

CIA = 1500 euros

- Cadre d'emplois des agents de

maîtrise et des adjoints d'animation :

Groupe 1 : IFSE = 7 000 euros -

CIA = 1 260 euros

Groupe 2 : IFSE = 5 000 euros -

CIA = 800 euros

- Cadre d'emplois des adjoints administratifs, des adjoints techniques, des ATSEM et des

adjoints du patrimoine :

Groupe 1: IFSE = 6 000 euros -

CIA = 1 260 euros

Groupe 2 : IFSE = 5 000 euros -

CIA = 800 euros.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Martigné-sur-Mayenne

N° 18-10-0005 les conditions d'accueil et de formation des apprentis A compter du 01/09/2018, demande d'avis au comité technique pour l'accueil d'un apprenti afin de préparer un CAP paysagiste. Le maître d'apprentissage est titulaire d'un BEPA jardins espaces verts et possède 20 ans d'expérience dans la fonction publique territoriale. Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Ménil

N° 18-11-0014 la réorganisation des services Au 01/01/2019, il est demandé l'avis au comité technique pour la suppression du poste d'agent de maîtrise à 35 heures par semaine suite au départ en retraite de l'agent suivie de la création d'un poste d'adjoint technique à 17 h 30 min par semaine. L'agent de maîtrise possédait une formation diplômante en entretien du matériel agricole. Suite à son départ en retraite, et au vu de l'obsolescence du matériel de la collectivité, les élus ont fait le choix d'externaliser les missions nécessitant leur utilisation comme l'élagage pour ne pas avoir à renouveler le matériel. L'agent recruté sera nommé stagiaire et sera intercommunal avec la commune de Coudray.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: défavorable

OBSERVATION L'ensemble des représentants du personnel s'est abstenu. L'avis est

rendu.

Commune Montjean

N° 18-10-0022 l'institution du temps partiel Institution du temps partiel sur autorisation :

La collectivité projette d'organiser le temps partiel sur autorisation de la façon suivante :

- . Pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet, . Quotité possible : entre 50 % et 99 %,
- . L'organisation du travail se déroulera de manière annuelle, . L'autorisation sera accordée pour une période d'1 an dans la limite de 3 ans ; les demandes d'autorisation devront être présentées 2 mois avant la date souhaitée.

Institution du temps partiel de droit : La collectivité projette d'organiser le temps partiel de droit de la façon suivante :

- . Pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet ou en équivalent temps plein (1),
- . Quotité possible : 50 %, 60 % 70 %, 80 % (aucune autre possibilité n'est prévue dans les textes), . L'organisation du travail se
- déroulera de manière annuelle, . L'autorisation sera accordée pour une période d'1 an ; elles seront renouvelables dans les limites prévues par le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004,
- . Les demandes d'autorisation devront être présentées 2 mois avant la date souhaitée.
- exemple : un agent à 17h30mn/semaine devra avoir effectué 2 années pour bénéficier du temps partiel de droit.

Commune Montjean

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-11-0028 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste

A compter du 1er janvier 2019, suppression du poste d'ATSEM principal de 1ère classe à 35 heures par semaine suivie de la création du poste au même grade à 31 h 50 cts (à la demande de l'agent).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Montjean

N° 18-11-0029 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 1er janvier 2019, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'ATSEM principal 2ème classe à 31 heures par semaine suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 34 h 50 cts (échange de poste - demandé par l'agent - avec autre collèque).

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Montsûrs-Saint-Céneré

N° 18-10-0009

l'ouverture d'un compte épargne temps

A compter du 01/01/2019, il est demandé l'avis au comité technique pour la mise en place du compte épargne temps d'après les modalités suivantes :

- Bénéficiaires : Les agents titulaires et non titulaires de droit public employés à temps complet ou non complet, de manière continue. Les stagiaires et agents détachés sur une position de stagiaire ne peuvent alimenter leur compte épargne temps pendant la durée de leur stage ni utiliser les jours déjà épargnés.
- Constitution du compte épargne temps : Le compte épargne temps peut être alimenté par des jours de congés annuels pour la fraction supérieure au 20ème jour et des RTT dans la limite de 60 jours accumulés.

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Montsûrs-Saint-Céneré	N° 18-11-0010 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Augmentation à compter du 01/01/2019 du temps d'activité d'un emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe de 28 heures par semaine à 34 heures par semaine pour répondre à une réorganisation.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs-Saint-Céneré	N° 18-11-0011 le transfert de personnel Intégration d'agents dans le cadre du projet d'extension de la Commune Nouvelle de Montsûrs- Saint Céneré avec les communes de Deux-Evailles, Montourtier et Saint Ouen des Vallons au 1er janvier 2019.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs-Saint-Céneré	N° 18-11-0015 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Diminution d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe de 22 heures par semaine à 19 heures par semaine au 1er Janvier 2019 sur demande de l'agent.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Neau	N° 18-10-0025 la détermination du taux de promotion Au 19/10/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion fixé à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Quelaines-Saint-Gault	N° 18-07-0024 la réorganisation des services A compter du 01/10/2018, demande d'avis au comité technique sur le réaménagement des locaux du personnel technique (vestiaires, salle de pause, sanitaires, bureau).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Renazé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-10-0013 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 30/12/2018, suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du

poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Saint-Brice

N° 18-10-0024 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 01/11/2018, il est demandé au comité technique, et en accord avec l'agent, l'avis sur la diminution du temps de travail d'un adjoint technique suite à la suppression des TAP à l'école. Auparavant, cette activité représentait 5 h 50 min par semaine scolaire. Les élus lui ont rajouté 1 heure de surveillance de la cour. Le temps de travail de l'agent a donc été revu. Il passe de Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Saint-Fraimbault-de-**Prières**

N° 18-10-0023

semaine.

grade.

la nomination de l'Assistant de prévention

31 h 67 cts à 28 h 22 cts par

La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur la nomination de son Assistant de prévention.

M.VANNEL Christophe est nommé Assistant de prévention pour la collectivité de St Fraimbault de Prières à partir du 01/12/2018 et suivra les formations adéquates conformément à l'arrêté du 29 janvier 2015.

Cet agent remplace M.

TOUCHARD Pascal, secrétaire de mairie.

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Saint-Georges-le-Fléchard N° 18-11-0018 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/04/2019, suppression du poste d'adjoint technique pour 29 h 14 cts par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique pour 14 h 57 cts heures par semaine suite à la demande écrite de l'agent, dans le cadre de son prochain départ en retraite. Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Saint-Georges-le-Fléchard N° 18-11-0019 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/04/2019, suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe pour 17 h 50 cts par semaine suivie des créations d'un poste d'ATSEM pour 20 h 02 cts par semaine et d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe (directeur accueil de loisirs sans hébergement) pour 10 h 50 cts par semaine (réorganisation des services suite à la demande de diminution d'heures d'un agent).

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Saint-Hilaire-du-Maine

N° 18-09-0019 les autorisations d'absences A compter du 1er janvier 2019, le conseil municipal souhaite mettre en place des jours d'absences autorisés selon évènement. Il a été proposé :

- 3 jours pour naissance ou adoption (de droit),
- 5 jours pour le mariage du fonctionnaire ou conclusion d'un PACS,
- 2 jours pour le mariage des enfants,
- 5 jours pour le décès ou maladie très grave du conjoint ou partenaire d'un PACS, d'un enfant, du père et de la mère,
- 2 jours pour le décès des beauxparents,
- 2 jours pour le décès du frère ou de la soeur,
- 1 jour pour le décès du beaufrère ou de la belle-soeur,
- 1 jour pour le décès des grandsparents.

Commune Saint-Hilaire-du-Maine

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-09-0020 l'ouverture d'un compte épargne temps

A compter du 01/12/2018, il est demandé l'avis au comité technique pour la mise en place du compte épargne temps d'après les modalités suivantes :

- Bénéficiaires : Les agents titulaires et non titulaires de droit public, à temps complet ou non complet, employés de manière continue depuis un an. Sont exclus les stagiaires.
- Alimentation du compte épargne temps : Le compte épargne temps peut être alimenté par des jours de congés annuels pour la fraction supérieure au 20ème jour et des RTT dans la limite de 20 jours accumulés.
- Utilisation du droit à congé : Si le nombre de jours épargnés est égal ou inférieur à 20, les jours sont automatiquement maintenus sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure sous forme de congés, sans que l'agent n'ait à le demander expressément.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Saint-Jean-sur-Mayenne

N° 18-10-0008
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 05/10/2018
suppression du poste d'Adjoint
territorial d'animation pour 13 h 50
cts par semaine suivie de la
création du poste d'Adjoint
territorial d'animation pour 12
heures par semaine suite à la
demande écrite de l'agent en
raison d'une invalidité partielle.

Commune Saint-Jean-sur-Mayenne

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-11-0020 les autorisations d'absences La collectivité souhaite modifier la délibération du 06/12/2012 concernant les autorisations spéciales d'absence. Les propositions du Comité Technique suite à la réunion du 16 juin 2017 seront reprises en intégralité sauf pour le décès de la famille proche concernant "frère ou soeur". Les élus souhaitent 2 jours ouvrés dans ce cas (le comité technique

avait proposé 1 jour ouvré lors de sa réunion du 16/06/2017). Le reste des propositions du CT ne

sera pas modifié.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Saint-Jean-sur-Mayenne

N° 18-11-0021
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 08/12/2018,
suppression du poste d'adjoint
technique territorial pour 22 heures
15 minutes par semaine suivie de
la création du poste d'adjoint
technique territorial principal de
2ème classe pour 22 heures 15
minutes par semaine suite à un
avancement de grade.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Commune Saint-Jean-sur-Mayenne

N° 18-11-0022 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 08/12/2018, suppression du poste de technicien territorial pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste de technicien territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade.

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Pierre-des-Landes	N° 18-11-0031 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/09/2018 suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique pour 35 heures par semaine suite à départ en retraite.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Pierre-la-Cour	N° 18-11-0007 la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC) A compter du 1er janvier 2019, demande d'avis au comité technique pour le versement d'une participation brute mensuelle à hauteur de 10 euros pour le risque santé et 10 euros brut pour le risque prévoyance pour chaque agent fonctionnaire titulaire ou stagiaire, proratisée suivant le temps de travail. Cette participation sera versée mensuellement directement à l'agent pour la couverture de ce risque.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Simplé	N° 18-10-0017 la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/10/2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ere classe à hauteur de 22 h/semaine en raison du départ en retraite d'un agent polyvalent. Ses missions sont confiées à un autre agent de la collectivité dont le temps de travail est augmenté de 6 heures/ semaine au 01.10.2018. Certaines missions ont été externalisées	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

depuis 2 ans.

S.I.V.O.M. Lassay-les-Châteaux

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-10-0038 l'ouverture d'un compte épargne temps

A compter du 01/12/2018, il est demandé l'avis au comité technique pour la mise en place du compte épargne temps d'après les modalités suivantes :

- Bénéficiaires: Les agents titulaires et non titulaires de droit public employés à temps complet ou non complet, de manière continue. Les stagiaires et agents détachés sur une position de stagiaire ne peuvent alimenter leur compte épargne temps pendant la durée de leur stage ni utiliser les jours déjà épargnés.
- Constitution du compte épargne temps : Le compte épargne temps peut être alimenté par des jours de congés annuels pour la fraction supérieure au 20ème jour et des RTT dans la limite de 60 jours accumulés.
- Monétisation : Les jours épargnés seront automatiquement pris sous forme de congés. Néanmoins, le décès de l'agent donne lieu à une rémunération dont le montant est fixé par l'arrêté du 14 mai 2008 (Catégorie A = 125 euros brut/jour, catégorie B = 80 euros brut/jours, catégorie C = 65 euros brut/jour).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Syndicat du Bassin de l'Erve

N° 18-11-0024
le transfert de personnel
Dans le cadre de la mise en place
de la compétence GEMAPI,
l'ensemble du personnel du
Syndicat du bassin de l'Erve va
être transféré au 1er janvier 2019
au nouveau syndicat mixte
(SBeMS) créé officiellement au 1er
janvier 2019. Le Syndicat du
bassin de l'Erve sera dissous au 31
décembre 2018. L'ensemble des
agents a été informé depuis 2017
de ce transfert et l'approuve.

Syndicat du bassin de l'Oudon

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-11-0004
le régime indemnitaire
A compter du 01/11/2018, demande
d'avis pour l'instauration du régime
indemnitaire RIFSEEP composé de
l'IFSE et du CIA pour les cadres
d'emplois des Attachés, des
Rédacteurs, des adjoints
administratifs, des agents de
maîtrise et des adjoints techniques
selon les critères suivants :
sujétions, technicité, encadrement,
expérience ou qualification
nécessaire à l'exercice des
fonctions.

Les montants plafonds sont les suivants :

- Cadre d'emplois des catégories A .

Groupe 1 : IFSE = 18 000 euros -

CIA = 2700 euros

Groupe 2: IFSE = 16 000 euros -

CIA = 2520 euros

Groupe 3: IFSE = 13 200 euros -

CIA = 1980 euros

Groupe 4: IFSE = 10 800 euros -

CIA = 1620 euros

- Cadre d'emplois des catégories B :

Groupe 1: IFSE = 9 600 euros -

CIA = 1 150 euros

Groupe 2 : IFSE = 8 400 euros -

CIA = 1000 euros

Groupe 3: IFSE = 7 200 euros -

CIA = 860 euros

- Cadre d'emplois des catégories C

<u>:</u>

Groupe 1 : IFSE = 6 000 euros -

CIA = 600 euros

Groupe 2 : IFSE = 4 800 euros -

CIA = 480 euros.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Syndicat du bassin de l'Oudon

N° 18-11-0005 la réorganisation des services A compter du 10/10/2018, demande d'avis au comité technique pour la mise en place d'une période d'astreinte du 15 octobre 2018 au 31 mars 2019. Les périodes d'astreintes ainsi que les éventuelles interventions lors de ces astreintes seront payées aux agents concernés.

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Syndicat du Bassin de l'Erve

N° 18-08-0024 les conditions d'accueil et de formation des apprentis Au 05/09/2018, demande d'avis au comité technique pour l'accueil d'un apprenti afin de préparer une licence professionnelle aux métiers Protections et Gestion environnement (ATIB). Cet apprenti est tiulaire d'un Bac S et d'un BTSA Gestion et Protection de la nature. Le maître d'apprentissage est titulaire d'un BTS Hygiène Propreté Environnement et à un niveau licence en Cadre coordinateur de programmes en gestion et qualité de l'eau. De plus, il possède une expérience de 9 ans au sein de la fonction publique.

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Territoire d'énergie Mayenne

N° 18-10-0015 l'institution du temps partiel A compter du 01/12/2018, il est demandé l'avis au comité technique pour l'institution du temps partiel de droit suivant les modalités suivantes :

- L'exercice des fonctions à temps partiel de droit est octroyé aux agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents contractuels employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet ou en équivalent temps plein. - L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel sera
- fonctions à temps partiel sera accordée pour les quotités suivantes : 50%, 60%; 70% et 80% du temps plein.
- L'organisation du travail se fera de manière hebdomadaire.
- L'autorisation sera accordée pour une période de 6 mois. Elle sera renouvelable dans les limites prévues par le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 (tacite reconduction dans la limite de 3 années). Sauf cas d'urgence, la demande doit être présentée au moins deux mois avant le début de la période d'exercice à temps partiel de droit.

Présentation de la convention pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique Territoriale (FIPHFP) 2016-2019

Vincent ELAIN présente les actions réalisées sur la 2ème année de la convention qui concernent la période du 01/9/2017 au 31/8/2018. Les actions sont les suivantes :

Axe 1 : qualifier les acteurs et accompagner les élus et responsable RH

128 agents informés au terme de la 2ème année et 11 demandes d'aides réalisées auprès des collectivités.

Axe 2 : favoriser le recrutement des travailleurs handicapés

Sur un objectif chiffré de 47 sur la période de 3 ans , lors de la 2ème année, 19 personnes en situation de handicap ont été recrutées dont 12 sur des contrats de plus de 6 mois dans les collectivités affiliées au cdg53. Axe 3 : favoriser le maintien dans l'emploi et le recrutement

Objectif: 30 études sur 3 ans => pour la période du 01/9/2017 au 31/8/2018: 18 accompagnements ont été effectués dont 7 ont suivi le dispositif Santé au travail et évolution professionnelle (STEP).

Axe 4: Accompagner les employeurs dans le recrutement d'apprentis TH

1 agent recruté comme apprenti sur un CAP-BEP paysagiste sur la période du 01/9/17 au 31/8/2018 soit un total de 3 apprentis depuis 2016 (objectif fixé dans la convention). La convention porte sur un montant de financement de 124 716 euros sur la période des 3 ans. Au terme de la 2ème année, le montant de la réalisation est de 109 918,66 euros (88 %).

Bilan social 2017

Vincent ELAIN présente le bilan social des collectivités rattachées au comité technique départemental pour l'année 2017. Une nouvelle application nationale a été déployée et utilisée par l'ensemble des Centres de gestion. Le taux de retour par rapport aux collectivités affiliées et rattachées au CT est de 72,28% (+5 % par rapport à 2015). Seuls les indicateurs quantitatifs sont cumulés dans la synthèse présentée au Comité technique ; les données correspondent à des éléments déclaratifs d'où une nécessaire prudence à adopter par rapport à l'analyse des données. La synthèse des données consolidées des 206 collectivités porte sur les effectifs, les caractéristiques des agents sur emploi permanent, la pyramide des âges, le temps de travail des agents sur emploi permanent, les mouvements, le budget et les rémunérations, la formation, les promotions, l'absentéisme, les accidents de travail, le handicap, la prévention et les risques professionnels, l'action sociale et la protection sociale complémentaire et les relations sociales.

Les dates des réunions prévues pour 2019	:
CT : vendredi 8 mars	
CT & CHS: vendredi 21 juin	
CT : vandradi 27 cantambra	

CT : vendredi 27 septembre CT & CHS : vendredi 6 décembre.

Le Secrétaire,

lean-Noël RAVF	Michel BFLLANGER	Hubert MOLL

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président.